

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

Rue Albert 1^{er} ,16

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2016

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre –Président ;

Mme et MM. Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, Jean-Michel ROUFFART, Jean-François WANTEN, Louis FOSSOUL, Echevins ;

Mme Annick SACRE, Présidente du CPAS et Conseillère communale ;

Mmes et MM. Pierre BRICTEUX, ~~Ludvine ALFIERI~~, Yves FASTRE, Hélène KINNEN, Guy GIGNEZ, Christine BRONZINI, Marie-Eve HAIDON, Pol LEMESTRE, Roland LEJEUNE, Olivier SALMON, ~~Thierry BELTRAN MEJIDO~~, Conseillers communaux ;

Mme Catherine DAEMS, Directrice générale.

Excusés : M. T. BELTRAN MEJIDO.

SEANCE PUBLIQUE

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur le Bourgmestre-Président.

1. Vérification des pouvoirs. Prestation de serment et installation d'une Conseillère communale.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu la démission par lettre du 26/03/2015 de Madame Fabienne FOSSOUL, Conseillère communale membre du groupe ENSEMBLE, acceptée par le Conseil communal en séance du 30 avril 2015 ;

Attendu que suite à la démission de Madame Fabienne FOSSOUL, il y a lieu de procéder à la vérification des pouvoirs du Conseiller communal devant pourvoir à son remplacement ;

Vu les dispositions de la loi électorale communale ;

Considérant que la première suppléante sur la liste n° 10 ENSEMBLE des candidats élus le 14/10/2012, Madame Laurette CHAMBERLAN-SERET, a été installée en qualité de Conseillère communale en date du 03/12/2012 en remplacement de Monsieur Lucien VAN DE WIJNGAERT, classé sixième élu titulaire mais tombant dans un cas d'incompatibilité liée à la parenté, est décédée le 12/03/2013 ;

Considérant que la deuxième suppléante sur la liste n° 10 ENSEMBLE des candidats élus le 14/10/2012, Madame Christine NYS, a renoncé au mandat de Conseillère communale par courrier du 26/08/2013 et que cette renonciation a été acceptée par le Conseil communal en séance du 12/09/2013 ;

Considérant que la troisième suppléante sur la liste n° 10 ENSEMBLE des candidats élus le

14/10/2012, Madame Hélène KINNEN a été installée en qualité de Conseillère communale en date du 25/10/2013 en remplacement de Madame Laurette CHAMBERLAN-SERET, décédée le 12/03/2013 ;

Considérant que le quatrième suppléant sur la liste n° 10 ENSEMBLE des candidats élus le 14/10/2012, Monsieur Guy GIGNEZ, a été installé en qualité de Conseiller communal en date du 30/04/2015 en remplacement de Madame Bénédicte SCHUTZ, démissionnaire à la date du 18/09/2014 ;

Attendu que Madame Christine BRONZINI, née à MOREZ (France), le 02/07/1955, domiciliée à SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, rue Fond du Ruisseau, 16, est cinquième suppléante sur la liste n° 10 ENSEMBLE des candidats élus le 14/10/2012 ;

Considérant qu'elle n'a cessé de réunir toutes les conditions d'éligibilité prescrites par la loi et qu'en conséquence, rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs ;

ARRETE :

Les pouvoirs de Madame Christine **BRONZINI**, pré qualifiée, en qualité de Conseillère communale, sont validés.

Madame Christine **BRONZINI** prête le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

Madame Christine **BRONZINI** est installée en qualité de conseillère communale.

2. Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 – Rapports d'activités et financiers 2015. Adoption.

Madame KELLECI, Chef de projet du PCS, présente le rapport d'activités 2015 :

Rapport d'activités du PCS de 2015

Le rapport d'activités du PCS se divise en 4 parties :

- l'équipe du PCS
 - les données générales
 - l'accompagnement de la DiCS
 - focus lutte contre la pauvreté
- + signatures

1. Première partie : l'équipe du PCS

- Cela concerne le PCS de la commune de Saint-Georges-s/M.
- Le régime de travail prévu dans le contrat de la chef de projet dans le cadre du PCS était d'un mi-temps presté à raison de 18h/s pour les missions du PCS.
- La chef de projet est en charge du PCS 2014 – 2019 depuis le 21/01/2014.
- En plus de la chef de projet, un chauffeur du taxi-social « Help taxi » est engagé à mi-temps (0,5 ETP).

2. Deuxième partie : les données générales

- Il y a eu une modification dans le plan en 2015 et elle est complètement encodée dans SPIRAL PCS (programme d'encodage en ligne de la DiCS) : Ajout de l'action N°9 « atelier soupe tartine ».
- Le taux de mise en œuvre des actions atteintes en 2015 est de 7/9 : Actions
 - Taxi social « Help Taxi »,
 - Antenne sociale de quartier à la Mallieue « Espace Relais »,
 - Sensibilisation des organisateurs d'évènements sur la consommation d'alcool,
 - Distribution des colis alimentaires,
 - Jardin communautaire,
 - Sentinelles,
 - Atelier soupe tartine.

Ce taux correspondait à l'objectif fixé initialement.

Les deux actions en attentes concernent l'axe logement et l'axe ISP.

- Le taux de mise en œuvre pour l'action de l'ARTICLE 18 atteint en 2015 est de 1/1 : Action distribution des colis alimentaires.
- Une liste des partenaires **généralistes** du PCS a été répertoriée par la DiCS. Le PCS de Saint-Georges a développé des actions sur le terrain avec :
 - le CCA avec un degré d'implication de 1 sur une échelle de 4 (1 est le degré d'implication le plus faible et 4 le plus fort)
 - la ZP avec un degré d'implication de 3
 - le CPAS, la Province avec un degré d'implication de 4
 - les autres partenaires répertoriés sont sans objet concernant le PCS, à savoir : les citoyens, le CRIPEL, les maisons de quartiers, la maison des jeunes, la maison de repos, le plan HP.
- Une liste des partenaires **spécifiques** du PCS a été répertoriée également. Le PCS de Saint-Georges a développé des actions sur le terrain avec :
 - les acteurs de la santé et de ISP : avec un degré d'implication de 3/4 (ASSG et Gilbert Binet point santé à l'espace relais + AS CPAS)
 - autres : Croix-Rouge avec un degré d'implication de 4/4
 - les autres partenaires répertoriés sont sans objet concernant le PCS, à savoir : les acteurs de la culture, de la mobilité et du logement.
- Le nombre de personnes présentes aux Commissions d'accompagnement en 2015 par rapport au nombre de personnes conviées était de 16/24 en moyenne.
- Il n'y a pas de sous-commissions organisées par le PCS de Saint-Georges.
- Les citoyens sont impliqués dans la gestion des actions pour 2 actions du Plan sur 9 (jardin et atelier soupe tartine)
- Nous avons fait le bilan des actions menées en 2015 avec les bénéficiaires pour l'action du jardin communautaire (erreur dans le document envoyé aux conseillers)
- Nous avons défini un plan de communication pour le PCS via les canaux de communication suivants :
 - le bouche à oreille : AS CPAS, bénéficiaires des actions
 - bulletin communal : « Vivre à Saint-Georges »
 - flyers, affiches, toutes boites
 - médias locaux : presse écrite, conférence de presse et reportage JT RTC

- mailing : dilek.kelleci@saint-georges-sur-meuse.be
- site internet propre : www.labonnegraine.net
- site internet de la commune : www.saint-georges-sur-meuse.be
- cartes de visites : chef de projet et chauffeur du taxi

3. Troisième partie : l'accompagnement de la DiCS

L'accompagnement actuel de la DiCS convient parfaitement au PCS

4. Quatrième partie : focus lutte contre la pauvreté

- il y a 4 actions concernées par le PCS qui luttent directement contre la pauvreté :
 - taxi social : qui touche le droit à la mobilité
 - espace relais : qui touche le droit à l'aide sociale
 - colis alimentaires : qui touche le droit à l'alimentation
 - soupe tartine : qui touche au droit à l'éducation, l'enseignement et la formation
- les publics précaires spécifiques qui sont visés par au moins une de nos actions sont :
 - des bénéficiaires du RIS
 - des demandeurs d'emplois
 - des enfants en situation de pauvreté
 - des familles monoparentales
 - des personnes porteuses d'un handicap
 - des sans papiers
- selon l'avis de la chef de projet, l'intitulé de l'action qui a eu le plus d'impact sur le public précaire en 2015 parmi celles du PCS est la distribution des colis alimentaires.

+ signatures

- Ce RA a été validé par la Commission d'Accompagnement du PCS en date du 15/02/2016.
- Passage au Conseil Communal pour la validation le 25/02/2016.

Madame HAIDON déclare que le fait que 7 des 9 actions programmées soient réalisées montre l'investissement de Madame KELLECI et la progression par rapport à l'an dernier. Elle demande si de nouvelles actions sont envisagées.

Madame KELLECI explique qu'il faut d'abord détecter les besoins de la population pour envisager d'autres actions.

Madame HAIDON a envie de proposer comme nouvelle action un service d'échange local permettant des échanges de services entre citoyens et d'améliorer la qualité de vie de tout un chacun. Il lui semble que ce service citoyen pourrait rencontrer un certain succès.

Monsieur BRICTEUX déclare que le PCS est un des socles de la déclaration de politique générale et qu'il n'a qu'un souhait, que le mi-temps de la chef de projet devienne un temps-plein.

Madame KELLECI commente brièvement les rapports financiers et la simulation du budget 2016, notamment le passage de son temps de travail à ¾ temps.

Madame HAIDON voudrait qu'elle lui explique l'action impliquant le CCA.

Madame KELLECI indique qu'au départ, l'action n° 9 « Atelier soupe tartine » était prise en charge par une assistante sociale du CPAS mais que l'on a constaté que les bénéficiaires du CPAS ne fréquentaient pas l'atelier et que le CCA a accepté de reprendre en charge cette activité.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu sa délibération du 25 octobre 2013 adoptant le PCS 2014-2019 ;

Vu sa délibération du 20 février 2014 portant sur des adaptations du PCS demandées par le Gouvernement wallon en date du 12 décembre 2013 ;

Vu le courrier du 22/04/2014 du SPW – Direction interdépartementale de la cohésion sociale, informant que le Gouvernement wallon a approuvé définitivement en séance du 20 mars 2014, le PCS 2014-2019 de Saint-Georges ainsi que les actions « article 18 » ;

Vu sa délibération du 26 mars 2015 portant sur des adaptations du PCS ;

Considérant que pour pouvoir prétendre aux subsides pour l'année 2015, il convient de communiquer les rapports financiers PCS et « Article 18 » arrêtés par le Comité d'accompagnement et le Conseil communal au SPW pour le 31 mars 2016 au plus tard ;

Considérant que le Comité d'accompagnement a approuvé le rapport d'activités, les rapports financiers du PCS et « Article 18 » pour l'année 2015 en date du 15 février 2015 ;

A l'unanimité :

ADOPTE

- Le rapport d'activités du PCS de Saint-Georges pour l'année 2015 ;
- Le rapport financier du PCS de Saint-Georges pour l'année 2015 ;
- Le rapport financier « Article 18 » du PCS de Saint-Georges pour l'année 2015

La présente délibération sera transmise au SPW - Direction interdépartementale de la cohésion sociale.

3. Piscine communale. Informations.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'une réunion de travail aura lieu ce 26 février avec l'auteur de projet afin de pouvoir confirmer les attributions des nouveaux marchés et donner les ordres de commencer les travaux en concertation avec l'auteur de projet. Cette réunion a aussi pour objet de répondre aux diverses questions d'INFRASTRUCTURES.

Madame HAIDON souhaite que l'on profite de cette réunion pour demander qu'on

protège les travaux déjà réalisés (poussières, ...).

Monsieur le Bourgmestre répond que c'est également l'objet de cette réunion.

Madame HAIDON demande quand les tests de filtration sont prévus.

Monsieur le Bourgmestre déclare que ce sujet sera abordé lors de la réunion.

4. **CPAS. Construction de la nouvelle maison de repos. Informations.**

Madame SACRE annonce que les travaux au niveau des crépis et des pierres bleues se terminent, que la pergola sera installée la semaine prochaine et que l'on continue d'aménager les abords extérieurs. Elle précise qu'on attend toujours le raccordement électrique pour lancer le chauffage au niveau du sol.

Pour ce qui est du projet de vie dont avait parlé Madame HAIDON lors du dernier Conseil, elle signale qu'on y travaille, notamment sur l'actualisation du projet de vie de l'actuelle maison de repos mais aussi en ce qui concerne le cantou. Elle ajoute que ces projets seront présentés au Conseil communal après leur approbation par le Conseil du CPAS.

Elle déclare enfin que des visites sont programmées pour le personnel, les parents.

Monsieur LEJEUNE indique que des bruits courent selon lesquels le bâtiment aurait des problèmes structurels, notamment des fissures, des lézardes et que l'eau semble poser aussi problème, qu'elle viendrait de partout.

Madame SACRE dément ces rumeurs mais posera quand même la question.

5. **Procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 28/01/2016. Adoption.**

Madame HAIDON fait remarquer qu'au folio 50, au point relatif à la construction de la nouvelle maison de repos, suite à sa question quant aux projets de vie, la réponse de la Présidente n'est pas mentionnée, à savoir qu'elle signalait qu'elle reviendrait devant le Conseil communal concernant les projets de vie.

Monsieur le Bourgmestre répond que la remarque sera intégrée dans le procès-verbal de cette séance-ci.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 28 janvier 2016.

6. **Fabrique d'Eglise de SUR-LES-BOIS – Compte de l'exercice 2015. Adoption.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes telle que modifiée ;

Vu le décret du 13 mars 2014, publié au Moniteur belge du 04 avril 2014, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2015, modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Attendu que toutes les dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ont été rassemblées et intégrées dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus précisément dans le **titre VI du livre premier de la troisième partie du Code, article L3161-1 et suivants** ;

Vu la circulaire du 12 décembre 2014 de Monsieur Paul FURLAN, Ministre wallon des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie portant sur la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu le compte de l'exercice 2015 arrêté par le Conseil de Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Léonard de SUR-LES-BOIS, commune de SAINT-GEORGES S/M, en séance du 16 janvier 2016 ;

Attendu que ledit compte est parvenu au Collège communal le 22 janvier 2016, qu'il comprend la délibération du Conseil de Fabrique ainsi que les pièces justificatives requises ;

Vu le rapport du Chef diocésain dressé en date du 25 janvier 2016 et parvenu au Collège communal le 03 février 2016 ;

Considérant que le Chef diocésain a arrêté et approuvé le compte dont question sans remarque ni correction ;

Considérant que l'examen du compte par l'autorité communale ne suscite aucune observation de sa part ;

Considérant que le compte ne viole pas la loi ;

Attendu qu'il y a lieu d'approuver le compte de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise de SUR-LES-BOIS ;

A l'unanimité :

ARRETE :

Article 1^{er} :

Est approuvé, en accord avec le Chef diocésain, le compte de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Léonard de SUR-LES-BOIS, commune de SAINT-GEORGES S/M, arrêté par son Conseil de fabrique en séance du 16 janvier 2016, comme suit :

- Récapitulation des résultats :
Recettes totales : **12.117,96 €**

- Dépenses totales : **6.760,28 €**

Excédent : **5.357,68 €**

Article 2 :

En cas de refus d'approbation de l'acte ou d'approbation partielle, un recours auprès du Gouverneur de la Province est ouvert à l'organe représentatif agréé ou l'établissement local dans les trente jours de la réception de la présente décision du Conseil communal.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée par envoi recommandé :

- au Conseil de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Léonard de SUR-LES-BOIS, commune de SAINT-GEORGES S/M,
- à Monsieur l'Evêque de Liège

La présente décision sera notifiée sous pli ordinaire :

- à Madame la Directrice financière de la Commune de SAINT-GEORGES S/M.

7. Académie de musique « Marcel DESIRON ». Octroi d'un subside à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la section Jazz. Décision.

Le Conseil, réuni en séance publique,

Vu les dispositions du Titre III du Livre III de la troisième partie du CDLD « Octroi et contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces » ;

Vu le courrier de l'Académie de musique « Marcel DESIRON » annonçant les manifestations qu'elle compte mettre sur pied à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la section Jazz, dont un « Rallye Jazz » programmé le 25 juin 2016 sur le territoire de la Commune de SAINT-GEORGES ;

Considérant que l'Académie est présente dans la Commune depuis 1962 afin d'y donner divers cours et que depuis 2005, une collaboration s'est développée avec le Centre culturel pour l'élaboration d'un projet Jazz s'inscrivant maintenant dans la programmation saisonnière du Centre culturel et rencontrant un réel succès ;

Vu le budget prévisionnel établi par l'Académie pour ces manifestations à la lecture duquel il ressort qu'il présente un déficit de l'ordre de 5.900 €, malgré les interventions d'Art et vie, provinciale et de différents partenaires ;

Vu la demande de participation financière de l'Académie ;

Considérant qu'il paraît légitime de soutenir cette manifestation ;

Considérant que le Collège communal propose d'octroyer une subvention de 2.000 € ;

Considérant que cette subvention est octroyée en vue de promouvoir des activités utiles à l'intérêt général ;

A l'unanimité :

DECIDE d'accorder à l'Académie de musique « Marcel DESIRON » un subside communal de **2.000 €** à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la section Jazz.

L'association est tenue de justifier l'utilisation du subside par la transmission des pièces attestant des frais exposés.

Le montant précité sera imputé sur le budget communal ordinaire de l'exercice 2016.

8. Environnement – Actions de prévention 2016 – Mandat à INTRADEL. Décision.

Monsieur le Bourgmestre énonce les quatre actions.

Madame VAN EYCK indique qu'en 2014, INTRADEL avait proposé un atelier cuisine anti-gaspillage qui avait réuni une vingtaine de personnes et que suite à ces ateliers organisés dans les diverses communes, INTRADEL a édité un livre de recettes qui a été donné à tous les participants. Elle rappelle aussi que l'an dernier, des boîtes à tartines ont été distribuées dans les écoles. Elle signale que cette année, le véhicule de prévention d'INTRADEL sera notamment présent sur la brocante.

Madame HAIDON, en ce qui concerne l'action n° 2 « Action de sensibilisation à la prévention des déchets pour les enfants : fourniture d'une bande dessinée », souhaite que l'on demande un stock supplémentaire à INTRADEL afin de pouvoir distribuer ces BD aux enfants habitant la Commune mais ne fréquentant aucune des deux écoles qui y sont implantées. Elle estime en effet que cette éducation est très importante.

Madame VAN EYCK questionnera INTRADEL à ce sujet.

Le Conseil, réuni en séance publique ;

Vu le CDLD, notamment l'article L1122-30 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, ci-après dénommé l'Arrêté ;

Vu la notification préalable à l'Office Wallon des Déchets des projets de campagnes de sensibilisation d'information et d'actions en matière de prévention des déchets ménagers, telle que prévue à l'article 12, 1°, de l'Arrêté ;

Vu le courrier d'INTRADEL par lequel l'intercommunale propose une formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des travailleurs sociaux ;

Vu le courrier d'INTRADEL par lequel l'intercommunale propose une action de sensibilisation à la prévention des déchets pour les enfants par la fourniture d'une bande dessinée ;

Vu le courrier d'INTRADEL par lequel l'intercommunale propose la présence du véhicule prévention sur les marchés communaux ;

Vu le courrier d'INTRADEL par lequel l'intercommunale propose l'organisation d'ateliers de formation de produits d'entretien naturels à destination des citoyens ;

Considérant que ces actions sont un outil supplémentaire permettant de responsabiliser la population vis-à-vis de la réduction des déchets ;

A l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : de mandater l'intercommunale INTRADEL pour mener les actions suivantes :

- Formation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des travailleurs sociaux.
- Action de sensibilisation à la prévention des déchets pour les enfants : fourniture d'une bande-dessinée.
- Présence du véhicule prévention sur les marchés communaux.
- Organisation d'ateliers de formation de produits d'entretien naturels à destination des citoyens.

Article 2 : de mandater l'intercommunale INTRADEL, conformément à l'article 20§2 de l'Arrêté, pour la perception des subsides relatifs à l'organisation des actions de prévention précitées prévus dans le cadre de l'Arrêté.

9. **Dénomination de la voirie d'accès à la nouvelle maison de repos du CPAS – Proposition.**

Madame HAIDON demande quelle est la signification du lieu-dit « Petite Bourroux ».

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il n'en n'a pas la moindre idée mais qu'il dispose d'une carte qui atteste du nom du lieu-dit.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la création d'une voirie d'accès à la nouvelle Maison de repos au départ du carrefour formé par les rues du Centre et Solovaz ;

Vu que cette nouvelle voirie a été intégrée dans le domaine public par décision du Conseil communal prise en date du 09/06/2015 ;

Considérant qu'il ressort des recherches effectuées par les services communaux que cette voirie est située au lieu-dit « La Petite Bourroux » ;

Vu la suggestion du Collège communal de baptiser cette nouvelle voirie « rue Petite Bourroux » ;

A l'unanimité :

DECIDE :

- De proposer la dénomination "*rue Petite Bourroux*" pour la voirie d'accès à la Maison de repos, créée au départ du carrefour formé par les rues du Centre et Solovaz.
- De solliciter l'avis de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie.

10. CPAS – Commission locale pour l'énergie. Rapport annuel 2015. Information.

Madame SACRE indique que la Commission s'est réunie cinq fois en 2015. Elle signale que le CPAS organise une permanence guidance-énergie tous les lundis matin et que dans le cadre de cette permanence, il propose l'analyse des factures, la prise de contact avec les fournisseurs, des démarches pour un retour au gestionnaire de réseau (clients protégés et tarif social), l'aide au changement de fournisseur, l'accompagnement des personnes protégées afin de trouver des solutions pour maintenir si possible leur statut auprès du GRD, l'intervention du fonds énergie pour les dettes liées à l'énergie.

Elle précise que peuvent bénéficier du statut de « client protégé », les clients en règlement collectif de dettes, les clients suivis par un service de médiation de dettes agréé et les clients suivis par un CPAS dans le cadre d'une guidance éducative de nature financière.

Elle fait remarquer qu'il y a eu une augmentation du nombre de réunions en 2015 par rapport aux années précédentes, que l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz a un coût sur le budget des ménages. Elle explique que le statut de « client protégé » est fort intéressant car il permet de bénéficier du tarif social, du placement gratuit du compteur à budget et à la demande, d'une aide pour le rechargement du compteur à budget en période hivernale. Elle conclut en signalant qu'il existe une très bonne collaboration entre le GRD et le CPAS où l'aspect social des clients est vraiment respecté mais que l'on doit cependant constater un manque de collaboration avec certains clients qui, bien souvent, mène au retrait du statut.

Madame HAIDON demande comment on peut aider les personnes qui ne bénéficient pas du statut de « client protégé ».

Madame SACRE répond qu'il existe notamment le fonds énergie qui permet au CPAS de payer une partie des factures énergétiques.

Madame HAIDON demande si ces personnes sont reprises dans les statistiques.

Madame SACRE répond que non puisqu'elles ne rentrent pas dans la CLE.

Monsieur FOSSOUL voudrait savoir comment il faut faire pour recharger un compteur à budget.

Madame SACRE signale qu'il s'agit d'une carte prépayée que l'on peut recharger no-

tamment au CPAS, chez certains libraires.

Madame HAIDON pense que le prépaiement se fait par carte bancaire.

Monsieur le Bourgmestre croit bien que l'on peut aussi payer en liquide.

Madame HAIDON déclare que quoi qu'il en soit, il faut de l'argent à un moment donné pour recharger.

Madame SACRE va se renseigner à ce sujet.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Prend connaissance du rapport annuel d'activités 2015 de la Commission Locale pour l'énergie tel qu'annexé.

11. Comptabilité communale – Arrêté du 05/02/2016 du Ministre wallon des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie approuvant après réformation le budget communal de l'exercice 2016. Communication.

Monsieur WANTEN porte à la connaissance de l'assemblée l'arrêté du 05/02/2016 du Ministre wallon des pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie approuvant après réformation le budget communal de l'exercice 2016.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE DU GROUPE ECOLO :

- **Proposition de motion au Conseil communal : mesures de protection de la population et plan d'urgence en cas de catastrophe, sécurisation de la centrale nucléaire belge de Tihange, périmètre de sécurité.**

Monsieur le Bourgmestre indique qu'à la demande du groupe ECOLO, le point est retiré de l'ordre du jour.

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DU GROUPE CIT+PS :

a) Circulation routière :

- **Faisant suite à diverses nuisances dont des dégradations de biens privés, des agressions physiques et des problèmes de sécurité routière constatés par les forces de l'ordre à plusieurs reprises, demande de déplacement des caméras mobiles de la Place André Renard vers le Boulevard des Combattants.**

Monsieur le Bourgmestre déclare que les caméras ne seront pas déplacées, qu'il a in-

terrogé le Chef de Zone, lequel considère qu'il y a d'autres endroits bien plus frappés par la délinquance que le Boulevard des Combattants. Il ajoute que si on devait faire quelque chose, ce serait d'investir dans de nouvelles caméras plutôt que d'enlever celles situées Place André Renard qui connaît maintenant bien plus de quiétude depuis qu'elle équipée de ces caméras.

Madame HAIDON demande si Monsieur le Bourgmestre reviendra devant le Conseil avec un projet.

Monsieur le Bourgmestre répond que le Chef de Zone va réaliser un screening de la Commune quartier par quartier.

Madame HAIDON déclare que l'on se rend bien compte aussi que depuis ces derniers temps, de nombreux faits divers se sont reproduits.

Monsieur le Bourgmestre signale que selon le Chef de Zone, il s'agit d'un phénomène cyclique : des bandes qui ratissent certains endroits puis s'en vont ailleurs.

- **Faisant suite à la disparition de la plaque nommant la rue Joseph Wauters au niveau du carrefour du Coin du Mur, demande de placement d'une nouvelle plaque.**

Monsieur le Bourgmestre indique qu'une nouvelle plaque a été commandée.

- **Vu les risques d'accidents à la sortie du parc à conteneurs, demande d'envoi d'un courrier à INTRADEL afin qu'une signalisation indique aux utilisateurs qu'ils n'ont pas la priorité en sortant de celui-ci.**

Monsieur le Bourgmestre déclare que le Collège va attirer l'attention d'INTRADEL sur ce problème.

- b) Demande d'information quant à l'état d'avancement de la cité des sports.**

Madame HAIDON souhaite obtenir un état des lieux du projet d'implantation de pe-

tites infrastructures sportives à proximité des logements sociaux à Stockay ainsi que du projet de « hall omnisports ».

Monsieur le Bourgmestre explique que l'ASSG a examiné la possibilité d'héberger certaines activités sportives dans les anciens établissements DELVAUX rue Eloi Fouarge mais y a renoncé en raison du montant du loyer demandé par la SOWAER et de la vétusté du chauffage. Il rappelle qu'il a fallu aussi renoncer à une installation aux anciens établissements LECRENIER rue de la Bourse parce que le propriétaire a finalement décidé de transformer une partie des locaux en appartements, ce qui rend la cohabitation avec un « hall sportif » difficile.

Au niveau du terrain multisports à proximité des logements sociaux, le projet a été introduit en 2012 chez INFRASPORTS qui n'a plus donné de nouvelles jusqu'en 2014. Des modifications doivent être apportées au projet, il faut aussi réinterroger les habitants de la cité mais ce projet va être mené.

Madame HAIDON voudrait savoir si on abandonne le projet de « hall omnisports ».

Monsieur le Bourgmestre répond que oui, à moins de trouver un endroit adéquat.

Monsieur le Bourgmestre-Président clôt la séance à 21h10.

La Directrice générale,
Catherine DAEMS.

Par le Conseil ;

Le Bourgmestre,
Francis DEJON.